Contributions pour la préservation des races caprines suisses dont le statut est «menacé» ou «critique»

Les contributions pour la période du 1er juin 2025 au 31 juillet 2026 ont été versées début novembre 2026 aux exploitations herd-book.

Pour couvrir partiellement les frais administratifs, y compris la programmation dans CapraNet, la FSEC perçoit une taxe de base de 10 francs par exploitation ainsi qu'une taxe de traitement de 1 franc par animal. Ces taxes sont facturées en décembre. La facture de décembre 2026 indiquera tous les animaux pour lesquels une contribution a été déclenchée pendant la période du 1er juin 2025 au 31 juillet 2026 et versée par la FSEC début novembre 2026. Aucune autre correspondance ne sera échangée concernant le versement des contributions de préservation.

Races avec statut «critique»	
mâles	CHF 243.00
femelles avec EPL	CHF 143.00
femelles sans EPL	CHF 121.00
Races avec statut «menacé»	
mâles	CHF 80.00
femelles avec EPL	CHF 47.00
femelles sans EPL	CHF 40.00

Vous trouverez des informations complémentaires sur les contributions de préservation:
https://www.szzv.ch/fr/prestations/contributions-pour-la-preservation.html

Ursula Herren, FSEC
13.11.2026